



Conseil communal du 30/06/2026

Réponse à l'interpellation n°10 :

« Crise alimentaire mondiale et inflation des prix de la nourriture : quelles mesures la commune entend-elle prendre pour protéger la population tennodoise d'ici la fin 2026 ? ; Interpellation introduite par M. LEMAIRE Pascal, Conseiller communal »
(ordre du jour)

Monsieur le Conseiller,

Dans un premier temps, je ne peux qu'être en adéquation avec l'introduction de votre interpellation.

Aujourd'hui, tout augmente et, tristement, ce sont les besoins primaires qui sont les plus impactés. La question du « bien manger » n'est pas nouvelle : votre groupe l'avait déjà soulevée lors d'une précédente interpellation relative au diabète, mettant en évidence le lien étroit entre alimentation et santé. La réalité est que ces problématiques sont toutes liées les unes aux autres.

Concernant la cartographie des besoins, plusieurs outils existent déjà. Je pense notamment aux travaux de l'Observatoire de la Santé et du Social, aux monitorings de quartier, au Baromètre social – Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé 2025, ainsi qu'aux Zooms sur les communes proposés par perspective.brussels. Ces outils permettent déjà d'objectiver les réalités sociales de notre territoire. À mon sens, il ne serait donc pas pertinent d'élaborer de nouvelles cartographies alors que des données de qualité existent déjà et méritent avant tout d'être exploitées.

Je vous rejoins toutefois sur la question de l'aide alimentaire. Les équipes de nos centres sociaux accompagnent quotidiennement les personnes vers les services de dons alimentaires, les épiceries sociales et d'autres dispositifs de soutien. Il est néanmoins regrettable de constater qu'aujourd'hui, c'est souvent le secteur associatif qui répond à l'un des besoins les plus fondamentaux : celui de se nourrir.

Cette réalité nous amène naturellement à la question des repas scolaires. Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de mettre fin, pour des raisons budgétaires, au dispositif de repas scolaires gratuits subsidiés à partir de la rentrée 2026-2027. Par ailleurs, à Saint-Josse, le pouvoir organisateur ne prend déjà plus en charge, depuis deux ans, les repas chauds gratuits destinés aux élèves des écoles communales dans le cadre de sa politique de gratuité. Le service continue cependant d'être proposé aux familles moyennant paiement direct auprès des Cuisines bruxelloises, intercommunale à laquelle la Commune est affiliée.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs appliqués aux parents seront les suivants :

- 3,99 € TVAC pour les élèves de maternelle ;
- 4,21 € TVAC pour les élèves du primaire ;
- 4,69 € TVAC pour les adultes ;
- 1,59 € TVAC pour le litre de potage.

Dans le contexte budgétaire actuel, la prise en charge intégrale de ces repas par la Commune ne paraît malheureusement pas envisageable à ce stade. Toutefois, la question mérite d'être examinée. Une réflexion pourrait être menée en interne, par exemple au sein d'un groupe de travail associant les services concernés, afin d'étudier la possibilité de proposer des repas chauds à tarif réduit. À titre indicatif, un tarif de l'ordre de 2 € pour les élèves de maternelle et de 2,50 € pour ceux du primaire, complété par un potage à prix symbolique, pourrait être analysé, comme cela se pratique dans certaines communes.

Une autre piste pourrait consister à concentrer l'effort communal sur la prise en charge partielle ou totale du potage, dont le succès auprès des élèves est généralement plus important que celui des repas chauds. Cette formule permettrait d'apporter un complément alimentaire de qualité tout en limitant l'impact budgétaire pour la collectivité.

Plus largement, qu'il s'agisse d'emploi, de logement, de santé ou encore d'alimentation, ces problématiques ne peuvent être traitées de manière isolée. À défaut, nous continuerons à poser des pansements sur une plaie ouverte sans nous attaquer aux causes structurelles de la précarité. C'est pourquoi la Commune, le CPAS, le tissu associatif et l'ensemble des partenaires doivent poursuivre un travail coordonné permettant non seulement de répondre à l'urgence, mais aussi d'agir sur les déterminants sociaux qui fragilisent une partie croissante de la population.

Dans cette perspective, il serait pertinent de prendre le temps nécessaire durant l'année scolaire 2026-2027 pour mener cette réflexion, évaluer les différentes options et leur faisabilité financière, et envisager, le cas échéant, la mise en œuvre d'un dispositif adapté dès la rentrée scolaire 2027-2028, en espérant une évolution plus favorable du contexte budgétaire et économique.